

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 20 Mars 1834.

Avec permission du Magistrat. — Editeur, C.-H. WOLFRATH, impr. du Gouvernement et du Magistrat.

ARTICLES OFFICIELS.

1. A la faveur d'un gracieux arrêt du Conseil d'Etat en date du 13 Février dernier, et d'une direction de l'honorable Cour de Justice de la Sagne du 27 dudit mois, les honorées Emélie femme du Sieur ancien d'église Charles-Frédéric Nicolet, et Eléonore femme du Sieur Henri Perret, les deux sœurs autorisées de leurs maris respectifs, filles d'Abram Perret de la Sagne, se présenteront en Cour de Justice dudit lieu, assemblée dans la grande chambre de la maison-de-ville de la dite Sagne, le jeudi 10 Avril prochain, à 10 heures du matin, pour postuler une renonciation publique et juridique aux biens et dettes présents et futurs du dit Abram Perret leur père. En conséquence, tous les créanciers de celui-ci et autres personnes qui croiront avoir des raisons légitimes à opposer à cette renonciation, sont cités péremptoirement à se présenter le dit jour en dite Justice, pour faire valoir leurs droits, sous peine de forclusion. Donnée à la Sagne, le 3 Mars 1834.

Par ord., CONVERT, greffier.

2. Les personnes qui désireraient entrer dans l'assurance mutuelle de ce Pays, pour des bâtimens non encore assurés, sont invitées à en faire la demande aux secrétaires de Communes rières lesquelles ces bâtimens sont situés, avant le premier Avril prochain, afin qu'à teneur de l'adjonction du 15 Février 1831, à l'article cinq du Règlement, il soit procédé aux évaluations dans la première quinzaine d'Avril. Les propriétaires qui auraient des changemens à demander aux prix d'évaluations, par suite d'augmentations, de diminutions ou de réparations majeures faites à des bâtimens assurés, sont invités à s'adresser dans le même délai, soit aux secrétaires de Communes, soit au Secrétaire de la Chambre d'assurance, sinon, à teneur des statuts, les inscriptions demeureront telles qu'elles sont pour l'année comptable suivante, qui commencera au premier Mai prochain. Toutes demandes faites aux secrétaires de Communes seront de suite par ceux-ci communiquées au Secrétaire de la Chambre d'assurance.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

3. Il a été permis et accordé aux Sieurs David-Pierre Andrie, ancien d'église, et Daniel-Henri Vuillème, maître meunier et boulanger, des Hauts-Geneveys, d'exposer conjointement en mises franches et publiques, les effets mobiliers après désignés, savoir : deux belles garde-robes en noyer, deux bureaux idem, des tables montées en noyer et autres, trois beaux bois-de-lits en noyer et plusieurs autres, un lit-de-repos, des matelas, plusieurs duvets, traversins et oreillers, plusieurs tours-de-lits et couvertures très-propres, beaucoup de fourreaux de duvets, de traversins et d'oreillers, quantité de draps de lits, des chemises d'homme et de femme, et autre linge de corps et de table en bon état; une pendule, des plats et assiettes en étain, des marmites diverses, des casses et *tafflets*, et beaucoup d'autre batterie de cuisine en terre, étain et cuivre; trois grandes presses en fer et 5 plus petites, un gros levier, des *batterans*, des piques, tranches, bouchardes et autres outils nécessaires à un carrier et maçon, et quantité d'autres objets dont on supprime le détail. La revêue de ces mises aura lieu à Valangin, devant le moulin qu'occupe le Sieur Vuillème, le lundi 31 courant, dès les neuf heures du matin, sous de favorables conditions.

4. Chs. Dagond prévient le public que, désirant liquider tout-à-fait son commerce, il exposera en mises publiques, le jeudi 3 Avril et les jours suivans, dans son magasin sous les Halles, tous les articles qui le composent, savoir : cristaux, porcelaine, quincaillerie diverse, parfumerie, eau de Cologne 1^{re} qualité, garde-mangers en toile métallique, quantité d'autres objets trop longs à détailler; toutes les marchandises seront mises à l'enchère et à des prix au-dessous de ceux de facture.

5. La Communauté de St. Blaise étant dans le cas de se procurer des fonds pour l'établissement de son port, annonce qu'elle exposera en mises publiques et à des conditions favorables, environ 300 plantes de chênes, d'un diamètre de 12 à 30 pouces, d'une belle venue et propres

à différentes constructions. Elles seront mises en vente sur place, par lots de 2 à 6, et les acquéreurs pourront les couper en tems permis et à leur loisir, pendant le courant de l'année. Ces mises auront lieu le lundi 24 Mars, à neuf heures du matin, et l'on se rassemblera devant l'auberge du Sauvage, à St. Blaise.

AMODIATIONS PAR VOIE D'ENCHERES.

6. Les personnes disposées à louer la maison-du-village de l'honorable Communauté de Saint-Aubin, sont prévenues que la mise publique en aura lieu dans la dite maison, le lundi 31 Mars courant, dès les 9 heures du matin, pour y entrer dès la St. Jean prochaine, et aux conditions qui seront lues avant la mise.

IMMEUBLES A VENDRE.

7. Le Sieur Samuel Stoll, tisserand, ayant le projet de quitter la ville, exposé en vente à la minute, en l'étude de M. Jacottet, notaire, les immeubles suivans : 1^o Une maison à trois étages avec un petit jardin au midi, située au centre de la rue des Chavannes, à droite en montant, entre la maison de M. le maître-bourgeois de Pury en bise, et celle de M. Borel-Warnod en vent. 2^o Une jolie possession avec cabinet, peuplée d'arbres fruitiers en plein rapport, située à la Boine, au-dessous du chemin des Parcs, contenant 3 ouvriers et demi, fermée de tous côtés; jôte de bise M. de Pierre, ancien maire de Rochefort, de vent M^{me} de Bedaulx-DeLuze, d'ubère les vignes de l'Ecluse. S'adresser, soit directement au vendeur, soit chez le notaire où la vente aura lieu, le jeudi 27 Mars courant, à 11 heures du matin.

8. Soit en totalité soit par parcelles, le jardin ci-devant de la Chambre, vis-à-vis la promenade du Faubourg. S'adr., pour d'ultérieurs renseignements, à M. C.-H. Montandon.

9. M^{me} la veuve Bourquin née Ducommun, de Cormondrèche, expose en vente les immeubles ci-après spécifiés : 1^o Un morcel de vigne situé rière le territoire de la Commune de Pesieux, lieu dit sous la Ein, contenant environ trois ouvriers ou ce qui y est, jôte du côté de bise et de joran M. le justicier F. Bulard. 2^o Un dit situé rière le territoire de Corcelles et Cormondrèche, lieu dit à Porcena, contenant environ un et demi ouvrier ou ce qui y est, jôte la veuve de Jean-Louis Pigeon de bise et joran, et M. le justicier Dd. Bourquin de vent. 3^o Un dit au dit lieu, contenant environ cinq quarts d'ouvriers ou ce qui y est, jôte l'hoirie du Sieur capitaine Bonhôte d'ubère, et l'hoirie du Sieur justicier J.-Henri Bourquin de joran. 4^o Un dit situé rière le territoire d'Auvernier, lieu dit à Roset, contenant environ cinq quarts d'ouvriers, jôte M. L'Hardy-Dubois de bise, et M. F. Lardy de vent. 5^o Et enfin, un verger situé au bas de Cudeau, contenant environ une pose ou ce qui y est, jôte l'hoirie Sunier et la veuve de Jean-Pierre Colin d'ubère, la veuve du Sieur David Nicoud de vent. Cette vente aura lieu le samedi 22 du courant, à l'auberge de la maison-du-village de Cormondrèche, à 3 heures de l'après-midi, où les amateurs sont invités à se rencontrer; et en attendant ils pourront prendre connaissance du prix et des conditions de cette vente, chez le Sieur Louis Girardet, à Auvernier.

10. Un bienfonds ou domaine situé à Clémezin, rière Villiers, contenant environ 26 poses de terre en culture, avec une maison sus-assise, ayant vue sur tous les villages du Val-de-Ruz, et aussi une bonne fontaine et des arbres fruitiers, de même qu'une manière nouvellement découverte; ensemble une forêt qui jôte, contenant 13 poses. Pour plus amples renseignements, s'adresser à l'ancien David Jean-Richard dit Bressel, propriétaire, ou à MM. Evard, ancien boursier, et Jean-Henri Monnier, à Dombresson.

11. Les personnes qui pourraient avoir des vues pour l'achat de la vigne de Port-Roulant, de M^{me} Petitpierre-Vissaula, sont invitées à faire leurs offres à M. Reymond, notaire, rue Saint-Maurice, soit à son frère Auguste Reymond, entre ci et le premier Avril prochain, jour auquel il sera donné une réponse aux amateurs. Cette vigne est toute en bon plant et les murs garnis de très-beaux espaliers.

12. Ensuite de due autorisation de la Direction des orphelins de Morat, M. Erath, comme tuteur de M^{lle} Marie Fasnacht, du Montilier, mettra en vente par mises publiques, les propriétés ci-après, que sa pupille possède au Montilier, conjointement avec sa sœur M^{me} Elise Wavre née Fasnacht, savoir :

1^o Un grand bâtiment neuf, se composant : a. d'une cave voûtée en pierres de taille, renfermant 15 *lâgerfass* en très-bon état et très-bien avinés, de la contenance d'environ 160 chars, avec les ustensiles nécessaires. La dite cave est située à 50 pas du lac de Morat, vis-à-vis d'un port facile et au bord de la grande route de Morat; b. d'un magasin avec cuisine au 1^{er}, distribué de manière à pouvoir y construire un beau logement, ayant vue sur le lac et tous ses environs; c. d'un vaste grenier très-bien aéré.

2^o Un grand bâtiment distribué en trois ailes, avec cour au milieu, sis au bord du lac, se composant de huit chambres, deux cuisines, cave, distillerie, vinaigrerie, brasserie et sa cave, comptoir, remise, grange et écurie; plus, deux puits qui fournissent l'eau aux divers ateliers. Sur la demande de l'acquéreur, on pourrait céder les ustensiles nécessaires à cet établissement.

3^o Un jardin au bord du lac, séparé de la susdite cave par la grande route et du dernier bâtiment par une belle place sur le port.

Ces immeubles sont situés à l'entrée du village du Montilier, à quelques minutes de Morat. S'adresser, pour de plus amples renseignements, à M. Erath, au Montilier.

Les mises auront lieu le jeudi 27 Mars courant, dès une heure après midi, à l'auberge de la Croix blanche, à Morat.

Donné à Morat, le 7 Mars 1834.

Secrétariat des Orphelins.

13. M. Reymond, notaire, rue St. Maurice, est chargé de recevoir d'ici au 1^{er} Avril prochain, les propositions qui pourront lui être faites pour la vente de la maison de l'hoirie d'Isaac Favre, à la Croix-du-marché, laquelle rapporte 33 louis par an; annonçant que le dit jour, à 3 heures après midi, l'acte en sera passé en faveur du plus offrant et dernier enchérisseur.

14. Les héritiers de feu Abram-Henri Madre, vivant ancien couvreur, domicilié à Hauterive, exposent en vente par voie de minute, les immeubles ci-après désignés :

1^o Un petit domaine situé à Hauterive, consistant en une maison agréablement située et réparée à neuf, ayant deux logemens, écurie, cave, remise et galetas, un jardin potager jôtant la maison du côté de bise, environ 24 ouvriers de terrain autour en nature de verger, vigne et plantage, avec quantité d'espaliers, arbres nains et à plein-vent.

2^o Une maison d'habitation située à Neuchâtel, rue du Neubourg.

3^o Un morcel de terrain en nature de vigne et verger planté d'arbres fruitiers, situé rière Boudry, lieu dit au Pré du Chêne, contenant onze ouvriers environ, jôte de vent et d'ubère la cure de Boudry, de joran le chemin public appelé la voie de l'Etraz, et de bise M^{lle} Marianne Dubois.

4^o Encore rière Boudry, lieu dit derrière Motier, une vigne d'environ 4 ouvriers, jôte de vent Jonas Verdonnet, de joran Jonas Pettavel, de bise M^{me} Grellet et d'ubère le chemin public de la voie de l'Etraz.

5^o Encore au dit lieu de Boudry, quartier de Gravani, un morcel de vigne de la contenance d'environ 3 ouvriers, jôte de vent M. de Merveilleux, de joran M. le pasteur Grellet, de bise Dd. Ronnet, et d'ubère Jean-Pierre Gretillat.

Tous ces immeubles seront vendus sous de favorables conditions, en accordant terme pour les paiemens, moyennant sûretés, savoir : le domaine de Hauterive et la maison de Neuchâtel, dans la propriété même à Hauterive, le jeudi 27 Mars, à 3 heures après midi; le verger et les vignes de Boudry, dans ce dernier lieu, à l'auberge du Lion-d'or, le samedi 29 Mars 1834, à 3 heures après midi. S'adr. pour les renseignements, à MM. Dardel, notaires à St. Blaise, ainsi qu'à M. Bélenot, notaire à Neuchâtel.

15. Les enfans de feu le justicier Jean-Henri Bourquin désirant, vu leur absence du pays, vendre les immeubles qui leur sont parvenus de la succession de leurs père et mère; ils se sont en conséquence décidés à baisser les prix qu'ils y avaient précédemment attribués, afin d'en faciliter la vente à laquelle il sera procédé par voie de minute, à l'auberge de la Fleur-de-lis, à Corcelles, samedi prochain 8 du courant, à deux heures de l'après-midi; moyennant des sûretés suffisantes, il sera accordé un an de terme pour les paiemens; et quant aux autres conditions on pourra en prendre connaissance chez le Sieur Grettillat, aubergiste à Corcelles, et chez M. Reymond, notaire à Neuchâtel.

Désignation des vignes à vendre, situées rière Corcelles et Cormondrèche, Peseux et Auvernier.

Environ un et demi ouvrrier aux Tires, touchant de vent le Ruau, de bise M. F. L. Hardy.
 un dit aux Tires, en bise du contour, jôte de vent M^{me} Roulet-Paris, de bise M. le lieutenant Py.
 deux dits à Porcena-du-haut, jôte de vent Louis Cornu, de bise et ubère M. Reynier.
 un et quart à Porcena en dessus du sentier, jôte de joran M. de Chaillet, d'ubère M. L. L. Hardy.
 deux dits à Sombacourt, jôte de vent Madame Roulet-Paris, de bise M. de Sandoz-Travers.
 deux dits dite la Nuit, jôte la grande route d'ubère et de bise M. Aug. Pettavel.
 deux dits à Cudeau, jôte de vent M. J.-H. Vaucher, de bise M. Louis Py.
 deux et trois quarts aux Clous, dite la Rouleta, jôte de vent et joran MM. F. et D. Paris.
 cinq dits aux Clous, dite des Encasses, jôte de vent M. l'ancien Py, et M^{me} la veuve de J.-P. Roulet.
 un dit à Beauregard, jôte de vent M. le baron de Pury, de joran M. L. Py.
 quatre et demi dits à la Combe soit Goutte-d'or, jôte de bise M. Vaucher, de joran M^{me} de Tribolet.
 deux et demi dits au pont de Rugenet, de vent Madame Susette Bourquin, de bise M^{me} Schouffelberger-Vaucher.

Toutes ces vignes sont en bon plant et en bon état, ayant été bumentées il y a deux ans.

16. Le lundi 24 Mars courant, dans l'après-midi, en l'étude du greffier Clerc, à Colombier, il sera procédé à la vente d'une portion de maison à la rue basse du village de Colombier, consistant en trois chambres, cuisine au rez-de-chaussée, une chambre à l'étage et galetas au-dessus; plus, un petit jardin attenant, aux conditions qui seront annoncées. S'adr., en attendant, pour d'ultérieurs renseignements, au Sieur justicier David-Henri Piquet, au dit lieu.

17. Une portion de maison à la rue basse du village de Colombier, contenant quatre chambres, une cuisine et galetas; plus à côté un bâtiment contenant grange, écurie, fenil, une cave et place à fumier. S'adresser à Abram Paux, propriétaire à Colombier. Cet immeuble sera exposé en vente en l'étude du greffier Clerc, à Colombier, mardi prochain 25 courant, dans l'après midi, où la vente définitive aura lieu en cas d'offres satisfaisantes.

18. (Ou à louer). Pour la St. Jean 1834, l'auberge de la Fleur-de-lis, à Corcelles, près Neuchâtel, avec caves, granges, écuries et un jardin. S'adresser à M^{me} la veuve Maret née Bedaux, à St. Aubin.

19. L'hoirie de feu le Sieur Charles-Alexandre Soutzener, expose en vente les deux vignes qu'elle possède rière Neuchâtel, au lieu dit à la Maladière et à Chante-Merle, très-rapprochées l'une de l'autre, la première donnant sur la grande route tendant à St. Blaise, contenant environ 2 3/4 hommes, et la seconde environ 7 ouvriers; elles sont dans le meilleur état de culture possible et garnies d'espaliers; celle sur la route serait très-propre pour un chésal de maison ou chantier. La vente définitive aura lieu dans l'étude de M. Clerc, notaire à Neuchâtel, jeudi 20 Mars prochain, à deux heures après midi. La mise en prix aura lieu à raison de 10 louis l'ouvrier, mais elles ne seront pas vendues séparément.

A VENDRE.

20. Chez M. Michaud-Mercier, des boules de bleu fin pour azurer le linge et la soie, dites rose, lilas, vert pistache, chamois, nankin et autres couleurs pour teindre, accompagnées d'un imprimé qui indique la manière d'en faire usage; des briques anglaises de 8 pouces sur 4, pour nettoyer et polir les couteaux et le cuivre. Il continue d'avoir les dépôts des articles ci-après:

Eau de corm, connue pour calmer les maux de dents et en empêcher la carie.

Paraguay-roux, spécifique puissant, anti-scorbutique, pour le même usage.

Remède de Sidney Smith Belzoni, découvert et mis en usage en Egypte, pour préserver les dents et les gencives de la carie, avec un prospectus qui accompagne chaque flacon.

Likaolak de Chine pour faire croître les cheveux et en empêcher la chute.

Essence douce de Francfort, en petits flacons.

Pastilles pectorales balsamiques de Régnault aîné, de Paris, assez connues pour se dispenser d'en faire l'éloge.

Cold cream d'Houbicant Chardin, parfumeur, crème par excellence pour adoucir et blanchir la peau, en pots de porcelaine.

Cirage de Jacquand ou conservateur des harnais et de la chaussure.

Extrait d'absinthe de Couvet, qualité supérieure, vert et blanc, en bouteilles et en caisses de 6 à 50.

21. M. Reynier prévient les personnes qui lui ont demandé du vin blanc de Champveveyre, première qualité 1832, qu'il mettra un laigre en perce la semaine prochaine, les invitant à faire prendre la quantité qu'elles en désirent.

22. Dessouslavy, horloger, prévient MM. les horlogers qu'il est pourvu de différentes fournitures d'horlogerie, de premier choix et qu'il cédera à un prix raisonnable. Il est également assorti de buscs d'acier fin, pour corsets. — Le même offre de louer une maison à Fenin, composée de deux logemens neufs, avec cave à voûte forte, écurie, remise et jardin, si on le désire. Ces logemens pourraient convenir à des personnes qui désireraient passer l'été à la campagne; on pourrait y entrer de suite.

23. Chez Gerster, libraire, chants de Sion ou recueil de Cantiques, un beau vol. in-12, troisième édition, prix 10 1/2 bz. Annuaire du bureau des longitudes pour 1834, prix un franc. Le bon jardinier pour 1834, un gros vol., prix 7 fr. 50.

24. (Ou à louer.) Quatre laigres bien avinés, de la contenance de 7 à 8 bosses chacune; on louerait aussi la cave qui est saine et taillée dans le roc, située à la Croix-du-marché. Plus, quelques bosses et bolers de diverses grandeurs, en bon état; un tour de galetas avec sa corde et ses accessoires. S'adr. à M. Michaud-Mercier.

25. Une belle cheminée en marbre vert, trop grande pour la place qu'elle devrait occuper, et qu'on peut voir chez M. Wavre-Vernet. Le même offre de louer pour la St. Jean, ensemble ou divisément, le 1^{er} étage de sa maison, rue des Moulins, composé de 2 grandes chambres et trois plus petites.

26. M^{me} Verdan-Cornaz, sur la Place, vient de recevoir un très-beau choix d'indiennes sortant de la fabrique; elle a aussi une partie d'indiennes dans les prix de 6 à 7 batz l'aune, et continue d'être bien assortie dans les articles de son commerce.

27. Benjamin Clerc, à Corcelles, ayant commis à M. J.-Ls. Blanchoud, 2000 poudrettes dont il ne trouve pas l'emploi dans ce moment, faute de place et de ne pas avoir pu les défoncer, désirerait les céder de suite. S'adr. au dit Clerc.

28. B.-L^e Jaquet, à Rochefort, se trouve bien assorti de bons fromages des meilleures fruitières du pays, bien conditionnés et au prix de 4 batz la livre.

29. Un tas de foin d'environ 30 toises, première qualité. S'adr. à L'Eplattenier, aubergiste à Boudevilliers.

30. Tout un entrain de cordier, en bon état et bien en ordre, à un prix bien raisonnable. Les amateurs peuvent s'adresser à J. Wolschlegel, à St. Blaise.

31. Faute de place et d'emploi, un vurst commode et solidement établi depuis quelques années par maître Reinheimer. Il n'a servi que pour quelques courses au Val-de-Ruz et vient d'être remis à neuf. On peut le voir et en connaître le prix, chez M. Ferdinand Gacon, maître sellier-carrossier à Neuchâtel.

32. Un tas de fumier d'environ mille pieds. S'adr. au Faucon.

33. Un piano à 5 octaves. S'adr. au bureau d'avis.

34. Un char d'enfans avec essieux en fer, pour 6 écus-neufs. S'adr. au bureau d'avis.

35. En vente, chez MM. les libraires de la ville: *Sermons prêchés à Berlin dans le temple de la Frédérickstadt, les dimanches 29 Septembre et 6 Octobre 1833*, par M. A. Guillebert, pasteur et professeur. Prix, 3 1/2 batz broché.

36. M. Borel-Wittnauer, épicier, en face de l'hôtel du Faucon, a reçu de gros lièges pour dousils et bondes, graines nouvelles de trèfle, luzerne et chanvre de France, en parfaite qualité; dans quelques jours il recevra ce qu'il y a de mieux en huile surfine de Nice et d'Aix.

37. Chez M. DuPasquier, à Vaudijon, quelques milliers chapons, soit sarmens propres à planter, du bon plant de ses terrasses.

38. Des sarmens à un creuzer le fagot, pris sur place. S'adr. au bureau d'avis.

39. (Ou à louer.) Des semoirs à grains, graines et légumes. S'adr. au bureau d'avis.

DÉPOT DE MARCHANDISES ANGLAISES, maison de M. Jacottet, Place d'armes.

40. M^{lle} Rosselet venant de recevoir un nouvel assortiment de faïence anglaise en services à déjeuner et à thé, de jolies formes et nouveaux dessins, s'empresse d'en avertir le public, pouvant les offrir à des prix très-modiques. Les personnes qui désireront en faire emplette y trouveront un grand avantage, parce qu'elle est peu sujette à se casser, résistant parfaitement à l'action de l'eau chaude. On trouvera aussi dans ce magasin divers objets de mode, entre autres, gros-de-Naples, bombazines et crêpe noir, ainsi que des voiles de tulle blanc brodés.

41. Un char-à-banc couvert et un char pour un cheval. S'adresser, pour les voir, chez Matthias Enderlé, maître charron, à Peseux.

42. Treize ruches d'abeilles, en bon état, dont une partie pèse de 43 à 55 livres. S'adresser au batelier Rodolphe Treyvaud, de Cudrefin.

43. Les personnes qui désireraient faire l'essai de la culture du ray-grass d'Italie, peuvent se procurer de la graine chez M. Charles Wimmer, à Thielle, qui en a en commission. Prix 4 1/4 bz. de Suisse la livre.

44. Chez George Wallingre, maître charron, différentes chaises à un et deux chevaux, chars à banc et de côté, vurst et breccette; ces ouvrages sont du dernier goût et bien soignés. On trouve aussi chez le même des roues comme on n'en a point fabriqué ici jusqu'à présent; elles sont de moitié plus légères et beaucoup plus fortes que les autres, la partie supérieure est de bois courbé par des moyens. Il a aussi des chars pour enfans.

45. MM. Nicod frères, dans le but d'accélérer la vente de leurs marchandises, offrent en détail au prix de facture et même au-dessous, divers articles, tels que taffetas, marcelines, gros-de-Naples, gilets de soie noire et autres, une quantité de rubans taffetas, satins, gazés, etc., blondes de soie noire, bas de soie, mi-soie, filoselle, laine, coton, pour hommes et femmes, bonnets de soie et de coton, fils et soie à coudre, rubans de fil, etc. Il leur reste encore quelques mouchoirs en laine et en coton, qu'ils céderont à de très-bas prix, ainsi que quelques paires gants de soie légèrement piqués, à 10 1/2 batz la paire. Ils seraient très-accommodans avec la personne qui se chargerait de leur fond, ainsi qu'ils l'ont déjà offert par la voie de cette feuille.

46. Présentement, chez M. Wavre-Wattel, des gypses fins et mi-fins pour travail, à 55 et 75 bz. le tonneau, et ceux de 22 pouces de diamètre, contenant 20 à 22 émines, à 105 et 155 batz les surfins; gypse de Thoune blanc et bien conditionné, pour les terres, de 42, 45 et 63 batz le tonneau; le tout en marchandises fraîches et récemment reçues. Graine de trèfle nouvelle, à 5 batz la livre, dont la qualité est reconnue; luzerne à 6 et 6 1/2 batz la livre, graine d'esparcette à 14 et 15 batz l'émine, fenasse, etc. Il s'engagera, si on le désire, de rendre le gypse franco, moyennant une petite augmentation pour la voiture.

47. Chez sœurs Steiner, rue St. Maurice, à bas prix, vins rouges de l'Hermitage, de Beaune et de Tavel, dits blancs de Chably, de Meursault, de St. Péray, d'Ivorne et de Champagne d'Epernay; rhum de la Guadeloupe, moins rude et plus fin d'arôme que celui de la Jamaïque, curacao d'Hollande, en cruchons, eau-de-cerises, extrait d'absinthe qualité supérieure, eau de fleurs d'orange double et triple, eau de roses triple, lessive de javelle, thés et tabacs.

48. Chez sœurs Steiner, rue St. Maurice, beaucoup d'articles de liquidation, à très-bas prix, savoir: étoffes diverses en coton et en laine, pour meubles et pour robes, fichus, schalls, cravattes, bas de coton, toiles, ornemens de tous genres pour appartemens, baguettes dorées, glaces de Paris, grandes et petites, 4 lits de repos; tables, chaises, lits avec ou sans l'intérieur, écrans de cheminée, paravents et quantité d'autres objets.

49. Des vins blancs 1830 et 1831, par brandes, par barils ou en bouteilles. S'adr. au bureau de cette feuille.

50. Un grand balancier presque neuf, avec 140 livres de poids, qu'on peut voir chez J. Lichtenhahn, boulanger à la rue des Moulins, qui a aussi de très-beau riz de Piémont, à 9 crutz la livre.

51. A Cerlier, environ 24 toises foin et regain de 1833, 1^{re} qualité. S'adr. à M. Zurcher, à la Fleur-de-lis.

52. Une pendule sonnante heures et quarts, en bon état. S'adr. au bureau d'avis.

ON DEMANDE A ACHETER.

53. De rencontre, une bonne malle de voyage et un porte-manteau. S'adr. à M. Clerc, notaire en ville.

A LOUER.

54. Pour l'été, le Château de Fenin. S'adresser, pour le voir, au fermier, et pour les conditions, à M. de Pury-Meuron ou à M. de Meuron, banneret.
55. De suite ou pour la St. Jean, à des personnes tranquilles et sans enfans, un logement composé d'une grande chambre à fourneau, cabinet, cuisine et dépendances. S'adr. à M^{lles} Prince, rue des Moulins, qui offrent de vendre, faute d'emploi, un potager en fer, muni de tous les accessoires.
56. Pour la St. Jean prochaine, le premier étage côté du lac, de la maison d'Auguste Borel, rue de la Balance, composé d'une grande chambre à alcove, cabinet attenant; plus, une chambre donnant sur la cour, dans laquelle se trouve tout l'appareil d'une cuisine, place pour le bois et portion de cave. Ce logement est suffisamment pourvu d'armoires dans la chambre et le corridor. S'adr., pour le voir, au locataire actuel, et pour les conditions, au propriétaire, à la Goulette, près St. Blaise.
57. Au Faubourg, près du Cret, un jardin dans lequel il y a un puits, un grand cabinet avec cheminée, caveau, etc. S'adr. à M. Chatelain.
58. A Cormondrèche, dans la plus belle position du village, un vaste logement avec dépendances, et un grand jardin renfermant un puits; on y joindrait pressoirs et cave si on le désire, grange, écurie et remise. S'adresser à MM. Perrin frères et C^{ie}, qui demandent à louer, au centre de la ville, une chambre meublée pour ouvriers horlogers.
59. Pour la belle saison, un joli appartement ayant vue du lac et des Alpes, et pour la Saint-Jean, le troisième étage de la maison de l'hoirie Colomb, rue St. Maurice. S'adr. à D.-Ls. Roulet, à Gibraltar.
60. Dès-à-présent ou pour la St. Jean, un petit logement dans la maison d'école de Corcelles, lequel conviendrait surtout à une ou deux personnes sans enfans. S'adr. au régent dudit lieu.
61. Dans une des plus belles localités du Pays, sur la route d'Yverdon, une maison vaste et dépendances, avec la jouissance d'un grand verger. S'adr. à M. Strecker, qui indiquera.
62. Pour la St. Jean, le premier étage de la maison de M. Favarger-Simon, rue St. Maurice, consistant en trois chambres et un cabinet, cuisine et dépendances commodes. On pourrait au besoin avoir au second étage de la même maison, une ou deux chambres, à comprendre dans le bail du premier. S'adresser, soit au propriétaire, soit à M. le chancelier Favarger.
63. Pour la St. Jean, le logement et la boutique, occupés maintenant par M. Gruet, coiffeur. S'adr. à M. Louis Michaud.
64. De suite, plusieurs caves meublées. S'adr. à M^{lle} Thérèse Elzingre, dans la maison de feu M. DeLuze-DeLuze. La même offre des bouchons de liège à 4 batz le cent, de très-beaux citrons à 8 batz la douzaine.
65. Pour la St. Jean prochaine, dans la maison de M^{me} veuve Lorimier, au bas du Pont-neuf, trois appartemens, dont deux se composent de trois pièces chacun, avec cuisine et dépendances, et le troisième d'une seule chambre avec cuisine et galetas; ces appartemens seront remis avec les réparations nécessaires pour la commodité des locataires. S'adr. à la propriétaire ou à son fils, Fréd. Lorimier, négociant.
66. De suite ou pour la St. Jean, le premier étage de la maison de M^{me} la veuve Favre, à la Grand'rue, composé de trois chambres et d'une cuisine, avec chambre à serrer, galetas, cave et autres dépendances. Plus, un grand magasin au rez-de-chaussée, ayant une cave au-dessous. S'adr. à la propriétaire dans sa maison au Faubourg.
67. Un appartement dans la maison de Rodolphe Schreyer, maître cordonnier, au bas de la rue du Château, consistant en une chambre au premier étage, cabinet, cuisine, chambre à resserrer, caveau et galetas. S'adresser au dit Schreyer.
68. Pour la St. Jean prochaine, au Neubourg, le second étage de la maison ci-devant Kracpeltz, composé de deux grandes chambres, dont l'une à fourneau, cuisine, et portion de galetas. S'adr. à M. Ganeval.
69. Pour la St. Jean, le logement qu'occupait M. Reinheimer, maître charron, se composant d'une boutique, une chambre à fourneau et cuisine, deux chambres au second étage, chambre à resserrer et galetas. S'adr. à François Burgat, à la Brasserie.
70. Pour la St. Jean, une boutique avec un caveau, occupée actuellement par Ferdinand Gacon, sellier, rue de la Poste; une forge avec boutique pour un serrurier. S'adr., pour les deux objets, à Henri Mermin, cordonnier.

71. De suite ou pour la St. Jean, deux jolis logements, composés d'une chambre, un cabinet, cuisine et chambre à resserrer, une boutique meublée d'une fournaise à fondre et trois fours à vernir. S'adr. à Schorp, maître serrurier, rue St. Maurice.
72. On offre à remettre à des personnes tranquilles et pour la St. Jean prochaine, un logement remis à neuf, composé de deux ou trois chambres ayant vue au midi, avec cuisine, galetas et autres dépendances. S'adr. au bureau d'avis.
73. Pour la St. Jean prochaine, le logement au rez-de-chaussée de la maison Guébbard-Bonhôte, au Faubourg. S'adr. au propriétaire.
74. Pour la St. Jean, un atelier propre pour ferblantier, menuisier, charron, etc., sis à la rue basse du village de Colombier. S'adr. au greffier Clerc, au dit lieu.
75. Un petit logement très-commode, de suite ou pour la St. Jean. S'adr. à Manette Bachelin, elle-même, à Serrières.
76. Le troisième étage de la maison Eggen, rue de l'Hôpital. S'adr. au propriétaire.
77. Pour la St. Jean prochaine, ensemble ou séparément, le premier et le second étages de la maison de M. le docteur Touchon, près de la Croix-du-marché, composés chacun de quatre pièces, avec cuisine, caveaux, chambres aux mansardes et à serrer, et galetas. S'adr. au propriétaire ou au bureau de MM. Robert, Perret et C^{ie}.
78. Pour la St. Jean, une portion d'écurie et de fenil. S'adr. à M. de Rougemont-Bovet.
79. Pour la St. Jean, deux beaux et agréables logements dans la maison de feu M. DeLuze-DeLuze, près la tour de Diesse. S'adr., pour les voir, à Thérèse Elzingre, rue du Château.
80. A Fahy, une maison composée de neuf à dix chambres et deux grands salons à cheminée, grenier, cuisine, cave, etc., avec buanderie, bûcher, écuries pour trois chevaux et remise, séparément; de plus, un jardin très-grand et plusieurs allées d'arbres fruitiers et autres, disposées en promenades. La maison est très-agréablement située, on y jouit de la vue du lac et des Alpes. S'adr. à M. Loutz, à Fahy.

A A M O D I E R.

81. Une montagne, située aux Prés-de-vent, rière la commune de Rochefort, composée d'un pâturage où l'on met ordinairement paître 14 vaches et plusieurs jeunes bêtes, et d'un pré où l'on fène annuellement 5 ou 6 chars d'excellent foin. S'adresser, pour voir la dite montagne, à M. François Jacot, aux Prés-de-vent, et p. les conditions à M. Jacot, régent à Boudry.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

82. On demande, pour le commencement du mois prochain, une fille active et intelligente, sachant faire un bon ordinaire; il est inutile de se présenter sans être muni de certificats attestant une parfaite moralité et fidélité. S'adr. à M^{me} Boyer.
83. On demande pour la St. Jean, pour un petit ménage à la campagne, une fille d'un âge mûr, forte et robuste, ayant l'habitude du service, sachant faire un bon ordinaire, cultiver un jardin, coudre, raccommoder les bas et filer; il est inutile de se présenter sans des témoignages authentiques de fidélité et de bonnes mœurs. S'adr. à M^{me} Perrochet-Porchet.
84. Une personne de bonne famille dont les moyens d'existence sont très-bornés, s'offre pour aller lire trois ou quatre heures par jour chez ceux qui aiment ce genre de distraction. S'adr. à M^{lle} Henriette de Luze, au Faubourg.
85. On demande, pour entrer de suite en service, une fille de bonnes mœurs et bien recommandée, qui sache faire la cuisine. S'adresser à M^{me} Perrin-Gagnebin, à l'Ecluse.
86. Une jeune personne du Canton de Berne, âgée d'environ 20 ans, désire se perfectionner dans la langue française, demande à se placer pour la St. Jean, comme fille de chambre ou bonne d'enfans. Elle a déjà servi et l'on pourrait en donner de bons renseignements. S'adr. au bureau d'avis, qui indiquera.
87. On demande pour les 6 mois d'été, à commencer le 15 Mai, une très-bonne cuisinière; comme c'est pour les environs de Thoune, il est essentiel qu'elle sache ou au moins qu'elle comprenne l'allemand. Si l'on trouve une personne bien entendue on paiera largement. S'adresser à M^{me} de Rougemont-Bovet.
88. On demande, pour une maison du canton de Berne, une bonne cuisinière, qui n'ait pas moins de 28 à 30 ans, qui sache travailler, veuille se mettre à tout, et soit munie de bonnes recommandations; on la voudrait le plus tôt possible. S'adr. au bureau d'avis.

89. On désire placer dans une maison de commerce de ce pays, en qualité d'apprenti, un jeune homme de Berne qui vient de faire un séjour de deux ans à Vevey. On préférerait le placer dans une maison faisant le commerce d'épicerie, de vin ou de liquides. S'adr. à M. Antoine Fornachon.
90. On demande, dans une maison des Montagnes, un commis teneur de livres. S'adr. à M. Antoine Fornachon, à Neuchâtel.
91. Une bonne nourrice abondante en lait et accouchée depuis un mois, désire se placer en ville ou à la campagne. S'adr. au bureau d'avis.
92. On demande pour la St. Jean prochaine, dans un petit ménage sans femme ni enfans, une personne d'un âge mûr, qui sache faire un bon ordinaire, coudre, tricoter, raccommoder les bas, qui s'entende dans la direction d'un ménage, et sur laquelle on puisse avoir de bons renseignements. S'adr. au bureau d'avis.
93. On demande de suite, une apprentie blanchisseuse. S'adr. à Susette Duvoisin, à Peseux.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

94. On a volé à une charrie dite écossaise, un soc neuf, formé en fer de lance, partagé en longueur par le milieu, pesant environ huit livres. Les personnes auxquelles on l'offrirait à vendre ou qui en auraient connaissance, sont priées d'en avertir M. de Meuron, banneret, ou Victor Chaillet, son fermier, au Villaret, sur Colombier.
95. M^{me} de Luze-Mézerac prie l'inconnu qui lui a fait retrouver un tome des Mille et une nuits, de lui rendre le même service pour la brochure cartonnée d'Eugénie, drame en cinq actes, par Beaumarchais; elle en sera fort reconnaissante.
96. M^{me} Bovet-Borel prie la personne à qui elle a prêté un grand atlas relié en carton vert, de bien vouloir le lui faire tenir.
97. On a perdu, mardi soir 11 courant, depuis le haut du village d'Auvernier à Peseux, un tablier de mérinos noir. Le rapporter, contre récompense, au bureau d'avis.
98. Il s'est égaré à Cornaux, samedi 8 courant, un chien d'arrêt manteau blanc, la tête brune, avec une tache blanche, répondant au nom de Pombal. Ceux qui pourraient en donner des indices sont priés de les communiquer à Charles de Cornaux, contre récompense.
99. On a trouvé, le jeudi 20 Février, entre Auvernier et Colombier, un sac épices; la personne qui l'a perdu, peut le réclamer, en indiquant exactement son contenu et contre les frais d'insertion, auprès de L^e Pointet, chez M. Bovet-Borel, à Sombacourt, près Colombier.

AVIS DIVERS.

100. En exécution de l'Art. 4 du compromis lié le 11 Avril 1833, entre les Communiers résidant à Brot-dessus, qui demandent le partage de la Communauté de Brot, et ceux qui résident à Brot-dessous, lesquels s'opposent à cette division; tous les ressortissans externes de la dite Communauté de Brot, qui désireraient être entendus pour ou contre la demande en demande en partage, sont invités à se présenter par devant le Tribunal d'arbitres, qui siègera au Château de Neuchâtel, le jeudi 17 Avril prochain, dès les 9 heures du matin. Donné pour être inséré deux fois dans le Constitutionnel et dans la Feuille d'avis de Neuchâtel, le 10 Mars 1834.
Au nom du Tribunal d'arbitres,
Ch^e JUNOD.
101. Le poste de régente et maîtresse de pension des jeunes filles élèves de la Maison des Orphelins de cette ville, étant à repourvoir par le congé honorable qu'a sollicité et obtenu M^{me} Evard-Borel; les personnes du sexe qui sont en état de remplir ces fonctions et intentionnées de faire offres de services, sont invitées à s'adresser dans ce but, à Monsieur le banneret de Meuron, Président de la Direction, ou à M. le ministre Diacon, préposé à l'intérieur de cet Etablissement, jusqu'au 15 Avril prochain. Ces Messieurs informeront les postulantes des restrictions et des avantages de ce poste.
102. La Compagnie des Favres a à prêter de suite la somme de 200 louis, moyennant co. débiteurs bien solvables. S'adresser à M. le banneret de Meuron, avoyer de la Compagnie, ou à Monsieur Borel-Warnod, receveur.
103. On offre à prêter une somme de septante louis neufs, contre de bonnes sûretés. S'adr. à M. Henry, notaire et receveur des lods. Le même offre de vendre quatre bosses vin blanc 1825, et deux bosses blanc 1832.
104. Un bon agriculteur désire prendre à ferme un domaine. S'adresser, pour les renseignements, à M. le major de Bosset, maison DeLuze.

SERVICE DE MESSAGERIE DE G. MURISSET.

Départ de la Chaux-de-Fonds.

Lundi, mercredi, vendredi, à 4 heures du soir en été, à 3 heures en hiver.

Arrivée à la Chaux-de-Fonds.

Le jour du départ de Neuchâtel.

Départ de Neuchâtel.

Mardi, jeudi, samedi, à deux heures après midi toute l'année.

Arrivée à Neuchâtel.

Le jour du départ de la Chaux-de-Fonds.

Ses bureaux sont à la Chaux-de-Fonds, chez Bœll et Jeannot, commissionnaires. A Neuchâtel, dans son magasin, au Carré, maison Wolfrath.

105. Les personnes qui auraient l'intention de placer un enfant à la campagne, soit pour être soigné comme à la maison, peuvent s'adresser à M^{me} la chanoinesse de Chambrier, au Château de Suaillon.

106. La régence de Fleurier étant vacante pour le trente-un Mai prochain, par la retraite volontaire et honorable du Sieur Jean-Frédéric Jeanneret, qui l'a desservie pendant vingt-sept ans, Messieurs les régens qui pourroient avoir des vues sur ce poste, sont invités à se rencontrer à l'examen qui aura lieu le Vendredi deux Mai, à neuf heures du matin, et à faire passer avant cette époque à M. Courvoisier, pasteur, des certificats de mœurs et de capacité. Les fonctions sont celles des régens de campagne, et elles seront indiquées avant l'examen. La pension s'élève à vingt louis d'or outre les mois d'école que paient les enfans, le logement, un petit jardin près de la maison, et un autre à bonne proximité dans le village. Donné à Fleurier, le 10 Mars 1834.

Le secrétaire-de-commune,
J.-L. BERTHOUD.

107. MM. les créanciers de Jean Herdy, aubergiste à Valangin, ayant fait inscrire le 10 du courant, leurs titres et prétentions contre le dit Herdy, au greffe dudit Valangin; ils sont invités, tant ceux qui ont comparu que ceux qui ont fait défaut, à s'y rencontrer le vendredi 21 courant, dès les 9 heures du matin, afin de prendre entr'eux et les parens dudit Herdy, les arrangemens définitifs aux fins de liquider amiablement sa masse. Donné à Valangin, le 10 Mars 1834.

Pour et au nom des parens dudit Sieur Herdy,
Aug. PETTAVEL, justicier.

108. On demande une personne, homme ou femme, devant faire une lecture de cinq à six heures par jour, mais à diverses reprises, en lisant de suite une à deux heures. S'adr. pour les conditions, à MM. Jeanneret frères, qui indiqueront.

109. On demande à emprunter la somme de quatre cents louis, pour sûreté de laquelle on offre trois co-débiteurs, et par engagère pour le terme de 6 ou 9 ans, un immeuble d'une valeur beaucoup plus considérable, qui a droit d'auberge, situé sur une grande route assez fréquentée. S'adr. au bureau d'avis.

110. Dans un beau village des environs de la ville, où il y a toute ressource pour l'éducation, l'on prendrait en pension à un prix avantageux, quelques jeunes filles de l'âge de 7 à 14 ans, qui seraient à tous égards soignées comme dans la maison paternelle. S'adr. au bureau d'avis.

111. On prendrait une personne en pension, à laquelle on donnerait une bonne table et une chambre, si elle le désire. S'adresser au bureau d'avis.

112. M. Humbert-Ducommun ayant transporté à son domicile à St. Blaise les articles en quincaillerie et autres qu'il vendait en détail en ville; les personnes qui en auront emploi à l'avenir pourront se les procurer en s'adressant, soit à St. Blaise, soit chez M^{lle} Droz, march^{de} épicière, sur la place, maison de M. le procureur-général de Chambrier, où l'on recevra les commandes qui seront transmises le même jour et expédiées le lendemain franco aux personnes qui les auront faites. Les prix seront de quelque pour cent au-dessous des précédents.

113. M. J.-C. Vogel, de Munich, peintre en miniature et à l'huile, a l'honneur d'annoncer au public qu'il séjournera quelque tems en cette ville; il offre ses services pour tout ce qui concerne son art, et espère être à même, vu les succès qu'il a obtenus jusqu'à ce jour, de satisfaire entièrement toutes les personnes qui daigneront lui accorder leur confiance. Sous peu de tems un de ses ouvrrges auxquels il travaille maintenant, sera déposé au magasin de M. Baumann-Péters, où l'on pourra adresser les demandes. — Le même demande une chambre à louer, exposée à un jour favorable, mais où l'on ne soit pas incommodé par le soleil.

114. Marianne Panier, rue des Moulins, continue à blanchir les chapeaux de paille et les remettre à neuf. Elle fera toujours tous ses efforts pour mériter la confiance qu'on a bien voulu lui accorder.

Départ de voitures.

115. Il partira, du 20 au 25 Avril, une bonne voiture pour Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin, et une dite pour Francfort, Cassel, Hanovre, Hambourg et Lubeck. Pour des places vacantes, s'adresser à Pierre Gaschen, maître voiturier, près la Place d'armes.

116. Jean Scherrer, maître voiturier, partira dans le courant du mois d'Avril pour la Hollande avec deux voitures, l'une par Carlsruhe, Francfort, Cologne, etc., et l'autre par Paris; et, suivant le désir de M^{rs} les voyageurs respectifs, une troisième pour une autre destination. L'on prie de s'adr. à M. H. Schauenberg, à Berne.

117. Il partira une bonne voiture pour Hambourg et Lubeck, à la fin du mois de Mars ou au commencement d'Avril. S'adresser, pour des places, à Jean Rusterholz fils, rue des Bouchers, n^o 19, à Berne, lettres affranchies.

118. Dans le courant de Mars il partira une bonne voiture pour Milan, Gènes, Florence et Rome; et, à partir du mois d'Avril jusqu'à la fin de la saison, il partira chaque mois une voiture pour l'Italie, une seconde pour Francfort-sur-Mein, Cassel, Hanovre, Hambourg, Lubeck et Travemunde, ainsi qu'une troisième pour Paris et Londres. Les personnes qui voudront en profiter sont priées de s'adresser à J. Pasche, maître voiturier, rue d'Etraz, à Lausanne.

PRIX DES GRAINS.

1. NEUCHÂTEL. Au marché du 13 Mars.

Froment	l'émine bz. 20 1/2 à 21.
Moitié-blé	— „ 17.
Mécle	— „ 15.
Orge	— „ 11 1/2 à 12.
Avoine	— „ 8 à 8 1/2.

2. BERNE. Au marché du 11 Mars.

Froment . . . l'émine . . .	bz. 16 à 17.
Epeautre . . . — . . .	„ 14 à 17.
Seigle — . . .	„ 7 à 9 1/4.
Orge — . . .	„ 6 1/2 à 9 1/2.
Avoine le muid . . .	„ 55 à 72.

3. BASLE. Au marché du 14 Mars.

Epeautre, le sac . fr.	12 : 6 à fr. 15 : 2.
Prix moyen — . . .	„ 13 : 6 : 3 rappes.
Il s'est vendu . . .	648 sacs froment et épeautre.
Reste en dépôt . . .	1654 —

NB. Le sac contient environ 9 émines de Neuchâtel.

VARIÉTÉS.

CULTURE DU RAY-GRASS D'ITALIE.

Le ray-grass d'Italie se sème en Mars et en Août.

En Mars il se sème seul ou dans les céréales (graines) du printemps, il sera toujours préférable de le semer seul parce que l'excessive végétation du ray-grass fait craindre qu'il n'étouffe la récolte des céréales.

Pour éviter cet inconvénient, il faut semer le ray-grass tard dans la céréale et seulement lorsqu'elle commence à taller. On enterre alors la semence par un coup de rouleau.

En Août le ray-grass se sème de préférence après une récolte sarclée telle qu'après de la navette. — Le terrain doit être labouré, hersé, puis ensemené et la semence enterrée par un coup de rouleau, ou par une herse très-légère.

DES VÊTEMENTS.

La propreté des vêtements est une parure, une grande économie, une précaution de salubrité. Elle procure donc à la fois profit, santé et plaisir.

Les habillemens de laine ne se lavant pas doivent être battus avec une baguette et brossés souvent. On pourrait encore pour les débarasser des miasmes, les exposer aux exhalaisons du chlorure de chaux, ainsi que les fourrures, les peaux préparées, les plumes et autres objets qui absorbent aussi les émanations et les mauvaises odeurs; pour cela on les suspendrait par exemple, pendant une nuit, dans un placard, au-dessus d'une assiette contenant une once de chlorure.

Pour les vêtements de lin, de fil, de coton, il faut les laver fréquemment et avec soin.

Il est de la plus grande importance pour la santé de changer souvent de linge, de se vêtir chaudement en hiver, et légèrement en été. Il ne faut pas prendre trop tard les habillemens d'hiver ni les quitter trop tôt, parce qu'il vaut mieux avoir chaud que froid, et éviter soigneusement de passer du premier état au second.

Ceux qui achètent des habillemens qui ont été portés par des inconnus, s'exposent à prendre des maladies de peau. Il faut nécessairement, avant de s'en servir, mettre à la lessive ou plonger dans une eau chlorurée les objets qui peuvent se laver, et assainir les autres en les exposant à une forte fumée de soufre ou de genièvre, etc.

DE LA PROPRETÉ DU CORPS.

La propreté du corps est le premier ornement de l'homme; c'est aussi le principe de la santé: qu'on se rappelle qu'on perd plus par la transpiration que par toutes les autres voies, qu'en conséquence tenir la peau nette, c'est éviter une foule de maladies, surtout de la peau.

Le premier soin doit être de se tenir les pieds et les mains très propres. La plupart des coliques qu'éprouvent les ouvriers travaillant sur les métaux, viennent de la négligence à ne pas se laver les mains, surtout au moment des repas. — Que de gens ont dû des ulcères et une foule de maux au défaut de propreté! tandis que beaucoup ont vu guérir des plaies, en prenant soin de les exposer à l'eau claire d'un ruisseau.

Si l'on avait l'attention de se laver la figure et les mains tous les matins, en se levant, avec de l'eau, dans laquelle on aurait mis quelques gouttes de vinaigre ou d'eau de cologne, l'on éviterait les engelures et une foule d'inconvénients.

Les bains de corps sont encore de la plus grande utilité, surtout pour la classe ouvrière: on a vu souvent des malades, à leur entrée dans les hôpitaux, se rétablir sans remèdes, en prenant quelques bains de propreté. Il serait à souhaiter que les ouvriers des villes se cotisassent pour avoir à bas brix des bains au moins une fois par mois.

RÉSUMÉ PRATIQUE.

L'homme fait toute espèce de sacrifices pour un peu d'or; quant à la santé qui est le premier des biens, il la néglige, souvent même il la joue sans raison en par paresse.

Comme l'habitude devient un besoin, il importe d'utiliser cette disposition, ordinairement si nuisible, en s'accoutumant de bonne heure à ce qui est bien. Une fois qu'on aura fait usage des bonnes méthodes, on s'identifiera avec elles; on y trouvera du plaisir, on en éprouvera le besoin. Une Hollandaise est si bien habituée à l'ordre et à la propreté, que ces vertus domestiques sont pour elle une nécessité; d'ailleurs il n'y a pas perte de temps à bien faire, il y a au contraire gain, économie et agrément.

L'homme soigneux dans ses vêtements, épargne des frais d'achat; celui qui se tient proprement économise les dépenses des maladies, et se rend capable d'un travail plus soutenu; celui qui veille sur son habitation, a moins de frais d'entretien, et procure la santé à toute sa famille. Quelle responsabilité terrible accumulent sur leurs têtes ces chefs de famille qui, faute de précautions, préparent à leurs enfans une existence de maux, de difformités et de souffrances?

Cultivateurs et ouvriers, vous ne pouvez tous laisser de grands biens à vos enfans, mais laissez leur au moins la santé et des habitudes d'ordre et d'économie, ce sera un précieux héritage.

Il est possible à tous d'avoir des habitations, ne fut-ce que des chaumières, bien aérées, propres, éloignées des amas de boue et de fumier, d'avoir une nourriture simple, frugale mais saine, des vêtements modestes mais bien soignés.

Nous avons donné un moyen facile d'avoir toujours une eau bonne et agréable, en la filtrant sans frais et sans embarras;

D'assainir son habitation en établissant de temps en temps des courans d'air, en la désinfectant au besoin; un des moyens qui suffit souvent pour purifier est à la portée de tous, c'est d'allumer du feu, en laissant en même tems la fenêtre ou la porte ouverte pour donner accès à l'air extérieur qui remplacera celui vicié de l'intérieur.

On peut facilement détruire les mauvaises odeurs des écuries, des fumiers, en ramassant avec soin tous les produits p^r l'engrais, et par là toutes ces précautions de salubrité seront autant de sources nouvelles de profit.

Si l'on est propre en sa personne, on évitera une foule de maux.